

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 1^{er} JUIN 2016

Présidence :	M. Gilles Seydoux
Conseil général :	48 Conseillers généraux sont présents (<i>selon liste des présences annexée</i>)
Excusé(s) :	Mme Paola Ghielmini Krayenbuhl et M. Thomas Kaspar
Absent :	Néant
Conseil communal :	Mme Diana Carbonnier et MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Marco Balboa, Jacques Crausaz, Fabien Schafer, Georges Python et Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand M. Gilles Seydoux souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 19 mai 2016 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 20 mai 2016 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Il rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Tous les documents étaient disponibles sur le site internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Il rappelle également les règles de récusation et demande si dans l'assemblée une personne est concernée personnellement par un point de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016
2. Message du Conseil communal
3. Approbation des comptes 2015
 - 3.1 Comptes 2015 des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz
 - 3.2 Approbation des comptes 2015 de l'Association des communes du Gibloux pour les services régionaux (ACG)
 - 3.3 Approbation des comptes 2015 du Groupement d'adduction d'eau du Bas-Gibloux (GABG)
 - 3.4 Approbation des comptes 2015 de la Corporation forestière du Gibloux Nord (CFGN)
4. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour les opérations immobilières de minime importance jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- pour la législature 2016-2020 (LCo, art. 10, al. 1, lit.g)

5. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la vente à Thierry Bovigny de la parcelle RF 638 de Vuisternens-en-Ogoz de 729m² au prix de Fr. 125.-/m²
6. Constitution d'une Commission « Promotion fusion » du Conseil général
 - 6.1 Constitution de la Commission
 - 6.2 Election des membres de la Commission
 - a) Détermination du nombre de membres de la Commission
 - b) Election des membres de la Commission
7. Approbation du budget 2016 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
8. Approbation du budget 2016 de la Commune de Gibloux
 - 8.1 Budget de fonctionnement
 - 8.2 Décisions spéciales d'investissement :
 - a) Etude 30 km/h et route du Centre - Corpataux
 - b) Etude de rénovation de la route de Fribourg – Farvagny-le-Petit
 - c) Adduction d'eau, secteur ZI Montena – Rossens
 - d) Protection des eaux, mise en séparatif route du Pallin – Villarod
 - e) Protection des eaux, réfection de la route, chemin de l'Essert-Biches – Rossens
 - f) Protection des eaux, réfection de la route, secteur Raveire – Rossens
 - g) Cimetière – Villarod
 - h) Implémentation du SIT – Géoconcept
 - i) Harmonisation des PAL
 - j) Budget général des investissements
9. Divers

Le bureau a décidé de suspendre la séance de ce soir après le point 7, soit l'approbation du budget 2016 du HMG qui sera suivi par les divers de la soirée. Le budget 2016 de la commune de Gibloux sera discuté lors de la séance de relevé du 8 juin 2016.

Le bureau propose une motion d'ordre, soit de renvoyer le point 6 dudit ordre du jour - constitution d'une commission promotion fusion. En effet, suite à des informations concernant cet objet parvenues juste avant la séance, ce point sera renvoyé à une prochaine séance.

Décision :

Acceptez-vous cette motion d'ordre de renvoyer le point 6 – constitution d'une commission promotion fusion à une prochaine assemblée ?

Oui	48
Non	0
Abstention	0

La motion d'ordre proposée est acceptée à l'unanimité.

Aucune objection n'étant faite sur le mode de convocation et sur l'ordre du jour, le Conseil général peut légalement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016

Acceptez-vous le procès-verbal de la séance du 13 avril 2016 ?

Oui	48
Non	0
Abstention	0

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés à Mme Nadia Galley pour sa rédaction.

2. Message du Conseil communal

M. J.-F. Charrière apporte les cordiales salutations du Conseil communal.

« Nous nous réjouissons de ces deux séances de Conseil général. Elles sont pour nous l'occasion d'échanger et de débattre avec vous, les conseillers généraux. La première priorité est de doter la commune de Gibloux des budgets nécessaires à l'action du Conseil communal et de l'administration. Il en est de même pour le Home médicalisé du Gibloux. Un deuxième objectif est celui que vous nous accordiez les compétences de mener à bien des actions particulières qui nécessitent un peu de souplesse afin de le faire avec succès. Je parle ici des deux demandes de compétences faisant l'objet de messages particuliers. Vous aurez également à discuter et à approuver les comptes des anciennes communes et associations de la région. »

M. Charrière relate la vie communale durant ces cinq premiers mois d'existence à travers les différents services communaux. Ces activités ont toutes un coût et sont naturellement liées au budget communal.

Il donne aussi quelques informations sur le travail que le Conseil communal a déjà exécuté et ce qu'il devra encore entreprendre.

Le budget, dont les commentaires sont parvenus dans le message du Conseil communal à l'intention du Conseil général concernant le budget 2016, est lié avec le message que M. Charrière vient de relater.

« Ce que je vous ai dit n'est qu'un condensé d'activités et de décisions qui toutes ont une implication financière et sont donc une partie du budget. Notre objectif est de démontrer que lorsque l'on parle de chiffres, il y a toujours quelque chose de concret derrière. Le budget que le Conseil communal vous propose n'est pas spécialement bon, ni spécialement mauvais. Il est simplement réaliste et prudent. Néanmoins, le Conseil communal est persuadé qu'il représente une bonne base pour mener à bien les tâches d'une commune, qu'il répond aux attentes de la population, tant du point de vue des réalisations déjà effectuées ou encore à faire cette année. Et, il y répond également en relation avec les impôts. Il reste une marge qui nous laisse une certaine sérénité. Nous croyons aussi qu'il nous servira de référence pour établir notre plan de législature et le plan financier 2017-2021.

Le Conseil communal se voit dans l'obligation de vous demander de nous accorder votre confiance par rapport à notre capacité à gérer les finances communales et dans notre volonté de le faire. Et en même temps, nous vous demandons cette même grande confiance par rapport à notre volonté de faire avancer la commune dans la direction attendue par la population.

Comme garantie, nous pouvons vous donner les éléments de réponses suivants :

- L'ensemble des membres du Conseil communal travaille dans le même sens, celui d'offrir des prestations de qualité à la population au moindre coût et vise en permanence à optimiser les différentes activités.
- Le Conseil communal est unanime autour de ce budget communal. Il a établi ce budget avec un sens des responsabilités personnelles et collectives très fort et il sait que les défis les plus importants sont encore à venir.

Notre prochain défi sera celui de créer un plan de législature et le plan financier de la législature. Ces deux instruments donneront au Conseil communal les balises qui manquent encore. Nous y intégrerons bien sûr les effets de la RIE3. Ils apporteront au Conseil général une meilleure vue sur l'avenir et un meilleur contrôle sur les budgets futurs.

Lors de sa séance du 13 avril 2016, le Conseil général avait refusé le projet de

défraiement des membres du Conseil communal pour deux raisons principales. La première tenait à l'idée que les pourcents de travail proposés étaient trop élevés, notamment parce que le fait d'avoir une administration et un service technique devait soulager les membres du Conseil Communal. La seconde opposition avait trait au fait que nous aurions dû présenter notre requête dans le cadre du budget 2016. Suite aux discussions que nous avons eues avec des membres du Conseil général, il nous est apparu que la majorité des oppositions portaient sur la question du budget.

Aussi, le Conseil communal unanime a décidé de maintenir à l'identique sa proposition chiffrée dans le budget et donc de vous la soumettre à nouveau ce soir.

Mais, nous avons également pris en compte les remarques de ceux qui pensaient que nos propositions étaient trop élevées et nous voulons vous apporter ce soir les réponses suivantes :

- Les membres du Conseil communal travaillent tous plus que le pourcentage qui est prévu pour leur fonction, plusieurs parmi eux arrivent à un taux de 40% à 50%. Moi-même, j'arrive à un pourcentage situé entre 60 et 70%. Nous savions déjà cela en avril, lorsque nous vous avons présenté notre proposition et c'est consciemment que nous l'avons fait. Nous acceptons de travailler plus parce que nous savons que nous sommes au début de la nouvelle commune et nous avons accepté cet engagement. Nous sommes persuadés que le temps effectif au service de la commune va se stabiliser d'ici une année ou deux autour des pourcentages que nous vous avons proposés. Cependant, nous défendons fermement l'idée, qui est d'ailleurs une valeur bien Suisse, que tout travail mérite un salaire correspondant aux responsabilités prises.
- Les responsabilités d'un Conseiller communal ne peuvent pas être simplement reprises par l'administration ou le service technique. Un conseiller communal est responsable de donner des réponses politiques à des questions techniques ou organisationnelles. De ce fait, il doit étudier et comprendre ces solutions techniques ou organisationnelles pour donner les réponses politiques adéquates. Cela ne se laisse pas remplacer par des compétences techniques aussi grandes soient-elles.
- Le salaire de référence que nous avons proposé, soit un salaire de Fr. 120'000.- est le même que celui de Belmont-Broye.
Belmont-Broye est une commune qui a fusionné au 1^{er} janvier 2016 et elle compte une population de près de 5'000 habitants, soit plus de 2'000 habitants de moins que Gibloux. Une autre des différences est qu'elle ne gère pas directement de service social, ni de home médicalisé. Deux domaines où les membres du Conseil communal et le Conseil communal sont directement impliqués avec des responsabilités importantes.

Le Conseil communal vous invite à accepter les comptes des anciennes communes, de l'ACG, de la CFGN et du GABG et à en donner décharge aux différentes instances concernées par votre approbation. Comme vous, nous avons constaté qu'ils étaient régulièrement tenus sur la base des différents rapports des organes de révision.

Le Conseil communal vous demande aussi d'accepter les budgets que nous vous présentons et les demandes de compétences pour les deux objets qui vous seront soumis spécifiquement. Le budget qui vous est soumis est un outil important pour le travail du Conseil communal et de l'administration, nous avons besoin de lui pour contrôler la gestion de notre commune.

Nous sommes conscients qu'il vous manque des points de repère, mais comme nous l'avons expliqué dans le message mis à votre disposition, il nous a été impossible de vous fournir les moyens de comparaison du fait que les comptes des anciennes communes présentaient des caractéristiques très différentes les unes des

autres. Cependant, notre grand argentier et le Conseil communal ont travaillé d'arrache-pied pour fournir un budget réaliste qui réponde aux différents objectifs que l'on cherche à atteindre par le moyen du budget. »

3. Approbation des comptes 2015

- 3.1 Comptes 2015 des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz
- 3.2 Approbation des comptes 2015 de l'Association des communes du Gibloux pour les services régionaux (ACG)
- 3.3. Approbation des comptes 2015 du Groupement d'adduction d'eau du Bas-Gibloux (GABG)
- 3.4 Approbation des comptes 2015 de la Corporation forestière du Gibloux Nord (CFGN)

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

Fin 2015	Dernières décisions et préparation du bouclage par les exécutifs en place concernant les décisions qu'ils pouvaient prendre.
Jan./fév. 2016	Les comptes 2015 sont bouclés par les responsables financiers respectifs en concertation avec le Service des finances.
21 mars 2016	Les comptes 2015 sont approuvés par le conseil communal de Gibloux. Les comptes de l'ACG ont été approuvés en séance du 14 avril 2016.
Avril 2016	Les comptes 2015 sont soumis aux organes de révision respectifs.
Mai 2016	Les comptes 2015 sont soumis pour préavis aux commissions financières des anciennes communes.
Début juin 2016	Les comptes 2015 sont soumis au Conseil général pour approbation et décharge aux organes responsables.

Présentation des comptes de fonctionnement :

Fonctionnement	Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	5'299'040.15	5'329'251.95	5'599'126.38	5'606'295.43
Farvagny	10'901'250.00	11'524'450.00	11'998'842.77	12'028'252.43
Le Glèbe	4'686'600.00	4'645'300.00	5'202'886.56	5'204'567.07
Rossens	5'814'634.00	5'648'826.00	11'393'527.39	11'406'180.10
Vuisternens-en-Ogoz	3'899'035.00	3'937'801.00	4'175'742.58	4'167'711.00
Total	30'600'559.15	31'085'628.95	38'370'125.68	38'413'006.03
Excédent de produits	485'069.80		42'880.35	

Excédent de produits avant amortissements supplémentaires et constitutions de réserves			
Corpataux-Magnedens			152'112.75
Farvagny			1'175'729.77
Le Glèbe			196'624.51
Rossens			487'439.01
Vuisternens-en-Ogoz			-8'031.58
Total			2'003'874.46

Présentation des comptes d'investissement :

Investissements	Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	2'015'000.00		628'406.20	1'120'225.75
Farvagny	3'114'000.00	720'000.00	2'520'481.50	472'481.25
Le Glèbe	2'024'000.00	851'000.00	1'143'736.89	890'021.00
Rossens	3'792'286.00	1'839'800.00	3'421'901.05	1'189'999.25
Vuisternens-en-Ogoz	1'848'902.75		877'887.02	100'844.35
Total	12'794'188.75	3'410'800.00	8'592'412.66	3'773'571.60
Excédent de charges		9'383'388.75		4'818'841.06

Présentation du bilan :

Bilan - quelques postes - total pour les 5 communes

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Disponibilités	3'847'142.79		3'971'503.53	
Avoirs (débiteurs)	8'454'363.12		8'334'555.24	
Placements	951'730.05		963'860.95	
Actifs transitoires	1'017'040.58		3'330'801.93	
Dettes bancaires		31'839'448.40		34'934'374.55
LIM		3'587'133.00		3'215'879.00
Provisions		1'331'583.90		1'299'070.41
Réserves		6'263'256.49		5'821'691.34
Fortune nette		4'684'599.49		4'696'389.67

Résultat des entités communales :

	Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
ACG				
Fonctionnement	15'723'007.34	15'723'007.34	16'200'726.01	16'200'726.01
Particip. des communes		3'365'704.00		3'364'386.98
Excédent de produits			619'771.39	
Investissement (HMG)	5'012'000.00		4'224'295.15	
Dettes bancaires		8'267'970.50		12'018'000.00
GABG				
Fonctionnement	194'172.00	200'000.00	159'986.22	196'656.16
Excédent de produits	5'828.00		36'669.94	
Investissement	-		-	
Dettes bancaires		1'180'000.00		1'120'000.00
CFGN				
Chiffre d'affaires		814'200.00		881'758.54
Résultat de l'exercice		9'601.75	3'275.62	
Investissement	-		-	
Crédits d'investissement		102'500.00		166'000.00
Dettes bancaires		180'000.00		180'000.00

Concernant l'excédent de produits de Fr. 619'771.25 pour l'ACG, il a été décidé, en accord avec le comité de liquidation de l'ACG, le Conseil communal d'Hauterive et le Conseil communal de Gubloux, de ne pas le rembourser aux communes concernées mais de l'affecter en assainissant les dettes du Home, dettes non prises en compte par la CODEMS, respectivement en constituant un petit capital de fonctionnement pour le Home pour les prochains exercices.

Sur la base de son analyse, le Conseil communal recommande d'approuver les comptes 2015 et d'en donner décharge aux organes compétents des entités suivantes :

- les anciennes communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz
- l'Association des communes du Gubloux pour les services régionaux
- le Groupement d'adduction d'eau du Bas-Gubloux
- la Corporation forestière Gubloux-Nord

Rapport de la commission financière :

La commission financière n'a pas à se prononcer sur les comptes des anciennes communes et des anciennes associations de communes. Les rapports des organes de révision et des anciennes commissions financières nous ont été transmis.

Sur la base de ces documents, la commission financière peut confirmer que les organes de révision de toutes ces entités approuvent les comptes 2015, sans réserve, et propose l'approbation des comptes tels que présentés.

Concernant les commissions financières, elles approuvent le rapport d'organe de révision et proposent aussi d'approuver les comptes tels que présentés sauf la commission financière de Le Glèbe qui elle approuve les comptes mais sous réserve que le Conseil communal de Gubloux se charge de mener les enquêtes nécessaires et

fasse rapport au Conseil général des résultats obtenus. Quelques questions ont été posées et les réponses n'ont pas donné satisfaction à la commission financière.

Discussion :

M. J. Crausaz informe que le Conseil communal est interpellé par le rapport de la commission financière de Le Glèbe et souhaite apporter des précisions.

Il est demandé des précisions sur le compte 010.317.0, compte qui relève des charges de la délégation aux manifestations liées à l'exécutif communal et à la gestion de la commune. Ce compte avait un budget de Fr. 10'000.- et clôt par un dépassement de Fr. 9'000.-. Sur ce point, le Conseil communal peut apporter les précisions nécessaires. Ces Fr. 9'000.- sont en gros constitués d'une ancienne facture de Fr. 4'000.- relative à l'assemblée de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) qui s'est déroulée à Estavayer-le-Gibloux à fin 2013 et qui a été honorée en 2015, facture qui n'était pas au budget. La 2^{ème} partie de ce dépassement est due à un bonus de fin de législature de Fr. 5'000.- qui a été réparti entre les conseillers communaux et le personnel communal. Lors de la préparation du budget 2015 en automne 2014, il n'y avait pas encore de décision par rapport à la fusion et ce montant n'a pas pu être porté au budget non plus.

Le 2^{ème} compte où la commission financière a estimé n'avoir pas reçu d'informations suffisantes est le 020.301, frais du personnel, avec un dépassement d'à peu près Fr. 50'000.-. Le Conseil communal avait déjà constaté ce dépassement et une investigation est en cours afin d'avoir des réponses qui vous seront données dès le résultat obtenu.

Mme Catherine Yesil du cercle électoral de Le Glèbe, ancienne syndique et responsable des finances jusqu'au 31.12.2015 :

N'étant plus en fonction depuis le 1^{er} janvier 2016, aucune question ne lui a été posée par la commission financière de la commune de Le Glèbe. Toutefois, elle voudrait quand même dire que la commission financière a demandé des explications concernant les deux centres de charge mentionnés par M. Crausaz. Il est vrai qu'il y a un dépassement important par rapport au budget mais si on prend ce qui se passe dans les autres communes par rapport aux traitements du personnel, à Farvagny il y a un dépassement de Fr. 77'457.-, à Rossens un dépassement de Fr. 41'185.- et à Vuisternens-en-Ogoz un dépassement de Fr. 25'000.-. Elle voulait juste faire la remarque et remercie les commissions financières des autres communes pour la confiance qu'elles ont faites à l'ancien Conseil communal sans demander d'explications.

Décision :

A la question y-a-t-il une objection sur le fait d'approuver les comptes de manière globale ?

Il n'y a aucune objection.

Acceptez-vous les comptes 2015 des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe (avec la réserve présentée par la commission financière de l'ancienne commune concernant les deux comptes 010.317.0 et 020.301), Rossens et Vuisternens-en-Ogoz ainsi que ceux de l'ACG, le GABG et la CFGN ?

Oui	48
Non	0
Abstention	0

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

4. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour les opérations immobilières de minime importance jusqu'à concurrence de fr. 100'000.- pour la législature 2016-2020 (LCo, art. 10, al. 1, lit. g)

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

LCo, art. 10 Attributions

¹

L'assemblée communale a les attributions suivantes :

...

- g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;

...

²

L'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature.

...

Objectifs : Réalisation de transactions immobilières de faible importance dans l'intérêt de la commune

Traitements et solutions plus rapides pour certains dossiers

Requête : Délégation de compétence pour des opérations immobilières jusqu'à concurrence de fr. 100'000.00

Remarque : Expiration de la délégation à la fin de la législature

Rapport de la commission financière :

Sur la base des documents remis, la commission financière estime judicieux de donner cette délégation de compétence, le montant correspond à la taille de la commune.

Elle donne un préavis favorable à une délégation de compétence pour les opérations immobilières jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- pour la législature 2016-2020.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous d'octroyer au Conseil communal une délégation de compétence pour les opérations immobilières jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- pour la législature 2016-2020 ?

Oui 48

Non 0

Abstention 0

La délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- pour la législature 2016-2020 est acceptée à l'unanimité.

5. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la vente à Thierry Bovigny de la parcelle RF 638 de Vuisternens-en-Ogoz de 729 m2 au prix de fr. 125.-/m2

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

La commune de Vuisternens-en-Ogoz a vendu les parcelles du quartier du Verné au prix de Fr. 90.-/m2 pour les premières parcelles, puis plus chères par la suite.

L'art. RF 638 est la dernière parcelle de ce quartier. Cette transaction avait déjà été entreprise par la commission administrative de Vuisternens-en-Ogoz en 2015 mais n'a pas pu être signée devant notaire.

Le Conseil communal estime que les propositions et négociations faites avec M. Bovigny sont correctes et soutient cette proposition.

Rapport de la commission financière :

Sur la base des documents remis la commission financière estime le prix conforme au prix pratiqué dans cette zone.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable à l'octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la vente de cette parcelle de 729 m2 au prix de Fr. 125.- m2.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous d'octroyer au Conseil communal la délégation de compétence pour la vente à M. Thierry Bovigny de la parcelle RF 638 de Vuisternens-en-Ogoz de 729 m2 au prix de Fr. 125.-/m2 ?

Oui	48
Non	0
Abstention	0

La délégation de compétence pour la vente à M. Thierry Bovigny de la parcelle RF 638 de Vuisternens-en-Ogoz de 729 m2 au prix de Fr. 125.-/m2 est acceptée à l'unanimité.

6. Constitution d'une Commission « Promotion fusion » du Conseil général

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance, *cf. motion d'ordre à la page 2 dudit procès-verbal.*

7. Approbation du budget 2016 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

Le Home médicalisé, suite à la séance du Conseil général du 13 avril dernier, est devenu un établissement de droit public. Les comptes et budgets du Home doivent être approuvés par le Conseil général.

Pour information, le règlement du Home approuvé le 13 avril 2016 a également été approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Budget de fonctionnement :

	Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
HOME MEDICALISE	6'925'589.70	6'925'589.70	7'159'108.00	7'159'108.00	7'379'563.40	7'379'563.40
SOINS	3'998'148.05	3'998'148.05	4'116'565.00	4'116'565.00	4'437'261.88	4'437'261.88
413.382.01 Attribution réserve administration (expl)	158.46		-			
HOTELLERIE	2'211'170.15	2'211'170.15	2'279'330.00	2'279'330.00	2'203'268.61	2'203'268.61
413.482.02 Attribution réserve admin. (exploitation)	46'629.59			69'675.00		12'172.57
413.482.02 Prélèvement rés. admin. (exploitation)						
FOYER DE JOUR	379'523.20	379'523.20	371'435.00	371'435.00	351'102.36	351'102.36
FRAIS FINANCIERS	336'748.30	336'748.30	391'778.00	391'778.00	387'930.55	387'930.55
413.382.01 Attribution réserve admin. (frais financiers)			1'947.65			
413.482.01 Prél. réserve admin. (frais financiers)		11'692.62				36'578.95

DETAIL CODEMS						
INTERETS FONDS PROPRES		1'356.87		1'442.10		1'442.10
INTERETS		76'203.40		70'272.78		72'415.62
INTERETS SUR TERRAINS		5'821.98				5'821.98
AMORTISSEMENT BÂTIMENT		227'375.00		227'375.00		227'375.00
AMORTISSEMENT INSTALLATIONS		33'366.00		48'366.00		33'366.00
./. ATTRIBUTION FOYER DE JOUR		-15'678.40		-15'678.40		-15'678.40
./. PRISE EN COMPTE LOYER MARELLE				0.00		
./. REMBOURSEMENT HISTORIQUE		-3'389.17		0.00		-3'389.17
Arrondi				0.52		-1.53

Budget d'investissement :

	Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
41 HOME MEDICALISE	10'000'000.00	-	5'012'000.00	-	1'385'560.45	-
411 Administration	-	-	-	-	-	-
Qualité SIEMS						
413 BATIMENT - EQUIPEMENT	10'000'000.00	-	5'012'000.00	-	1'385'560.45	-
BATIMENT	10'000'000.00	-	5'000'000.00	-	1'321'647.35	-
Agrandissement	10'000'000.00		5'000'000.00		1'279'647.35	
Agrandissement NON CODEMS					42'000.00	
EXPLOITATION	-	-	-	-	41'300.00	-
Véhicule Bus Renault NON CODEMS					41'300.00	
SOINS	-	-	-	-	-	-
EQUIPEMENTS "NON CODEMS"	-	-	12'000.00	-	22'613.10	-
Hardware (remplacement)					10'529.00	
Matelas Primo					8'164.80	
Chaises roulantes					3'919.30	
Matelas Changement			12'000.00			
Tables de malade						
5 PREVOYANCE SOCIALE	-	-	-	-	-	-
Excédents de charges ou produits	10'000'000.00	-	5'012'000.00	-	1'385'560.45	-

Secteur SOINS :

Selon le niveau de dépendance des résidents, une dotation en personnel soignant est accordée. Cette dernière est contrôlée tout au long de l'année à l'aide d'un logiciel (DOTSPS).

Les subventions reçues par l'Etat servent à couvrir les charges salariales des soignants, pour autant que nous ne dépassions pas la dotation d'EPT requise.

Subventions de l'état :

- salaires du personnel soignant
- 50 % du salaire de l'infirmier chef
- charges sociales du personnel soignant

- formations (pour le personnel soignant) à raison d'au maximum 0.5% de la masse salariale

Secteur EXPLOITATION OU HOTELLERIE :

Le prix de pension à Fr. 103.00/jour pour tous les résidents est composé comme suit :

Fr. 88.00/jour pour la chambre

Fr. 15.00/jour pour les repas

Ce prix de pension sert à couvrir les charges de l'exploitation, soit tous les salaires du personnel d'exploitation, les charges sociales, les achats de nourriture, de matériel, les fournitures diverses, les réparations, l'énergie, etc...

Les autres produits de l'exploitation se composent de :

- recettes de la cafétéria
- repas à domicile

Secteur FOYER DE JOUR (1) :

Accueil de jour de personnes âgées afin de:

- maintenir un lien social, échange
- favoriser l'autonomie et retrouver un maximum d'indépendance pour un maintien à domicile
- décharger les proches aidants

Le Foyer de Jour est reconnu d'utilité publique, donc touche des subventions. Les subventions sont basées sur le même principe que l'EMS. Selon le niveau de dépendance des hôtes, une dotation nous est octroyée. Le nombre autorisé de places d'accueil est de 8 par jour.

Secteur FOYER DE JOUR (2) :

Les subventions servent à couvrir :

- les salaires du personnel du Foyer de jour
- les charges sociales

Une contribution sous forme d'une subvention d'au maximum 30 % du budget total afin d'équilibrer les comptes nous est accordée.

Le Conseil communal demande d'accepter le budget du Home.

Rapport de la commission financière :

La commission financière a examiné les documents remis concernant les budgets 2016 du HMG.

Elle estime que le budget de fonctionnement est correctement évalué. Le budget du secteur des soins et du foyer de jour est équilibré. Le budget du secteur hôtellerie prévoit un résultat positif de plus de Fr. 46'000.- malgré les inconvénients dus aux travaux d'agrandissement.

Les frais financiers présentent un excédent de charges du fait que le fond de roulement n'est pas suffisamment financé par les fonds propres. Il est rappelé que le fond de roulement n'est pas financé par la CODEMS.

En ce qui concerne les investissements, il s'agit de la continuation des travaux d'agrandissement approuvés pour un montant global de 16,2 millions de francs. Le solde proposé annonce cependant un dépassement de près de Fr. 480'000.- (comptes 2015 Fr. 6'679'212.23 + budget 2016 Fr. 10'000'000.- total prévisionnel de Fr. 16'680'000.-).

La commission financière propose donc au Conseil général d'accepter un budget d'investissement 2016 corrigé à hauteur de 9,5 millions de francs.

Sur la base de ces considérations la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2016 du HMG tel que présenté. Elle donne aussi un préavis favorable au budget d'investissement corrigé de Fr 9'500'000.-.

Discussion :

M. Dominique Castella, du cercle électoral de Rossens :

Dans le document qui présente le budget de fonctionnement, pourquoi les comptes 2015 n'ont pas été présentés. Cela aurait pu permettre d'avoir une meilleure comparaison et de mieux comprendre l'attribution de ces Fr. 600'000.- dans la réserve.

M. J.-F. Charrière explique que les documents ont été préparés par l'ACG et qu'ils n'ont pas été retravaillés par le Conseil communal.
Pour l'année prochaine, cela sera corrigé.

Encore une information sur les chiffres donnés de Fr 9'500'000.- par la commission financière. Les Fr. 10'000'000.- ont été budgétés en septembre 2015. Neuf mois plus tard, pour établir le budget, certains travaux ont déjà été effectués et sont payés.

Décision :

Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2016 du HMG tel que présenté ?

Oui	48
Non	0
Abstention	0

Le budget de fonctionnement 2016 du HMG est approuvé à l'unanimité.

Acceptez-vous le budget d'investissement 2016 du HMG corrigé à hauteur de Fr. 9'500'000.- ?

Oui	48
Non	0
Abstention	0

Le budget d'investissement 2016 du HMG corrigé à hauteur de Fr. 9'500'000.- est accepté à l'unanimité.

DIVERS :

Présentation des chefs des services communaux :

Les différents chefs de service se présentent individuellement, soit :

Service administratif :

Brigitte Cottet, responsable, secrétaire générale

Nadia Galley, adjointe, responsable RH

Service des finances :

Laurent Chammartin

Service social du Gibloux :

Nicole Villet

Service des curatelles :

Fabienne Schouwey

Home médicalisé du Gibloux :

Sandra Menoud, directrice



En conclusion de la présentation des chefs de service, B. Cottet transmet le message suivant :

« Comme annoncé précédemment, David Thut et René Bovigny sont absents ce soir et se présenteront personnellement lors de la prochaine séance.

Si la commune est « toute neuve » et doit se créer sur la base d'une « page blanche », elle peut s'appuyer sur la longue expérience de ses chefs (cheffes) de service. Nous totalisons tous ensemble 120 ans d'expérience au service des anciennes communes ou ententes intercommunales de la région. A cela s'ajoute 20 ans à la Justice de paix et quelques années aux SI de la ville de Fribourg. Donc une base et référence solide pour les autorités législatives et exécutives.

Malgré toutes ces années, l'équipe des cadres communaux est un « jeune staff ». Après un bref calcul, l'âge moyen est de 45 ans. Donc des forces vives qui pourront assurer le dynamisme nécessaire à la création de cette nouvelle entité.

Durant ces premiers mois de notre nouvelle commune, les chefs de service se sont employés à mettre en place la structure de base et assurer que les questions et dossiers pressants des citoyens et des autorités trouvent réponse.

Pour les prochains mois, nous devons nous pencher sur la recherche de solutions pour asseoir une organisation durable, pragmatique et efficace. Nous devons également travailler à la construction d'une identité communale, identité qui devra notamment permettre de fédérer, autour de notre commune, tous les collaborateurs, une centaine, dont la palette d'activités est très large.

Avec mes collègues, nous mettrons tout en œuvre pour mettre en place ce cadre de travail. En nous appuyant sur toutes ces années d'expérience et le dynamisme de cette jeune équipe, je suis très confiante pour l'avenir de notre commune. »

Prochaines séances du Conseil général :

Mercredi 12 octobre 2016 et mardi 6 décembre 2016 à 19h30 à la salle de la Tuffière à Corpataux.

Mme Christine Vionnet Caverzasio, du cercle électoral de Corpataux-Magnedens :

Question au Conseil communal par rapport aux difficultés de programme concernant les impôts. Est-ce qu'il y a déjà une date fixée pour l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts 2016 à la population.

M. J. Crausaz répond que la planification qui avait été prévue était de facturer en mai avec la première échéance à fin juin. Au vu des problèmes, le planning a été décalé d'un mois.

La parole n'étant plus demandée, M. Gilles Seydoux remercie l'assemblée pour les débats. Il souhaite aux personnes une bonne rentrée dans leur foyer et leur donne rendez-vous le 8 juin 2016 dans cette même salle pour une séance de relevé afin de traiter la suite du tractanda présenté ce soir.

Il se réjouit de partager le verre de l'amitié servi dans le hall d'entrée.

La séance est levée à 21h15

